

Décision du Président n°2025-06-108

Objet : Dépôt d'une demande de contrat Natura 2000 pour mise en sécurité et hors dérangement d'une colonie de chauve-souris – Site des Papeteries Vallées – Plounévez-Moëdec

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'agglomération a chargé le Président, par délégation, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et procéder aux ajustements des plans de financements ;

Considérant que les copropriétés de l'Agglomération et de Lannion Trégor Communauté sur la commune de Plounévez-Moëdec (Papeteries Vallée) sont incluses dans le périmètre du site Natura 2000 « Rivière du Léguer, forêt de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » (FR 5300008)

Considérant que l'ancien site industriel des Papeteries abritent une colonie d'hivernage de grands rhinolophes, d'importance départementale, particulièrement fragile pendant la période hivernale où les animaux sont en phase de léthargie et que le dérangement constitue une menace importante et avérée ;

Considérant que les aménagements des accès aux lieux de repos de cette colonie datent du début des années 2000, sont abîmés et font l'objet de dégradations récurrentes du fait d'incivilités ;

DECIDE

Article 1 : De présenter un projet de contrat Natura 2000 afin de financer la réfection des accès aux sous-sols qui abritent les chauve-souris par la fabrication et pose de deux nouvelles portes et par la fabrication et pose d'un système de verrou sur la troisième porte.

Le montant prévisionnel de ce projet est estimé à 2 486,28 € HT et le plan de financement se répartit, à titre indicatif, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fabrication et pose de deux portes	2 298,10 €	Subvention « Région »	2 486,28 €
Fabrication et pose d'un système de verrou renforcé	188,10 €		
Coûts indirects (option de coûts simplifiés 7%)	174,04€		
TOTAL	2 486,28 €	TOTAL	2 486,28 €

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 17 juin 2025

Le Président,
Vincent LE MEAUX

